

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 JANVIER 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 16.- INTERCOMMUNALES – Imio, S.C.R.L. – Mandature communale 2019-2024 – Désignation des cinq délégués de la Ville à l'Assemblée générale

LE CONSEIL,

Vu la délibération du 3 décembre 2018 installant le Conseil communal issu des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 ;

Attendu que les mandats détenus par les conseillers communaux prennent fin immédiatement après l'assemblée générale de l'intercommunale qui suit le renouvellement des Conseils communaux ;

Vu l'article 1523-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation portant sur la désignation des délégués des communes associées à l'assemblée générale ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les cinq représentants de la commune pour la mandature 2019-2024 à l'assemblée générale de l'intercommunale ;

Vu les statuts de Imio, S.C.R.L.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et, notamment les articles L1122-24, L1122-26 et L1122-30, L1123-1, L1523-11, L1531-1, L1532-2 et L5111-1 ;

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DESIGNE

en qualité de délégué de la Ville à l'assemblée générale de la S.C.R.L. Imio

- M. XXXX, xxxx, (titre), domicilié, xxxx, n° xx à xxxx Verviers,
- M. XXXX, xxxx, (titre), domicilié, xxxx, n° xx à xxxx Verviers,
- M. XXXX, xxxx, (titre), domicilié, xxxx, n° xx à xxxx Verviers,
- M. XXXX, xxxx, (titre), domicilié, xxxx, n° xx à xxxx Verviers,
- M. XXXX, xxxx, (titre), domicilié, xxxx, n° xx à xxxx Verviers,

Les intéressés seront considérés comme démissionnaires :

- immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller communal en cours de mandat ;
- immédiatement en cas de perte d'appartenance à son groupe politique présent au Conseil communal
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

La présente délibération sera transmise, pour information, à l'intercommunale concernée et aux intéressés.

PROJET soumis au Conseil communal